

SOFITHANN

SAS au capital de 100.000 €

4, rue Blaise Pascal

78990 ELANCOURT

SIREN 504 969 957 RCS Versailles

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin à 17 heures, les associés de la société par actions simplifiée **SOFITHANN** au capital de 100.000 €, divisé en 500 actions de valeur nominale de 200 €, a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social.

ÉTAIENT PRESENTS :

- **Monsieur Jean-Claude WALTER,**
Détenteur en pleine propriété de 60 actions
Détenteur de l'usufruit de 320 actions
- **Monsieur Thibaut WALTER,**
Détenteur en pleine propriété de 30 actions
Détenteur en nue-propriété de 80 actions
- **Mademoiselle Lucile SHARMA,**
Détentrices en pleine propriété de 30 actions
Détentrices en nue-propriété de 80 actions
- **Monsieur Jérôme WALTER,**
Détenteur en pleine propriété de 30 actions
Détenteur en nue-propriété de 80 actions
- **Monsieur Adrien WALTER,**
Détenteur en pleine propriété de 30 actions
Détenteur en nue-propriété de 80 actions

L'Assemblée peut donc valablement délibérer et elle est déclarée régulièrement constituée.

Elle est présidée par Monsieur Jean-Claude WALTER.

La société S.L.G. EXPERTISE, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente excusée.

L'ordre du jour est le suivant :

- Modifications des statuts de la société
- Pouvoirs pour les formalités

vm JW
V hys 1
—

Le Président énonce les différents points à l'ordre du jour et donne lecture du projet de mutation en société à mission et des modifications statutaires afférentes.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution – Modification des statuts

Après présentation par le Président du projet de passage de SOFITHANN en société à mission, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier en conséquence les statuts.

Par l'insertion d'un article 2 bis nouveau rédigé comme suit :

« Article 2 bis - SOCIETE A MISSION

2 bis. 1 – Raison d'être

Le Groupe 3iS, dont SOFITHANN est la holding animatrice, a pour raison d'être de contribuer au développement responsable et durable des industries culturelles et créatives en formant des professionnels compétents, responsables et durablement employables, et en agissant comme un acteur engagé de transformation pédagogique, numérique et sociétale.

Dans ce cadre, la société fonde son action sur trois engagements indissociables :

- Excellence académique et employabilité durable : Développement de formations exigeantes, en adéquation avec les réalités des métiers et les évolutions des secteurs professionnels, intégrant l'insertion professionnelle comme indicateur central de performance et de qualité pédagogique.*
- Responsabilité sociétale, égalité des chances et engagement des équipes : Inscription du développement de la société dans une démarche inclusive, éthique et durable, favorisant la diversité des talents, la parité, le respect des personnes et des territoires, ainsi que la cohésion et l'engagement des collaborateurs.*
- Innovation pédagogique, numérique et organisationnelle : Intégration d'une dynamique d'adaptation continue aux transformations technologiques et professionnelles, visant l'amélioration permanente de la qualité des dispositifs de formation, de leur efficacité et de l'expérience des apprenants et des équipes.*

2 bis. 2 – Objectifs sociaux et environnementaux

Afin de donner corps à sa raison d'être, la société se fixe les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

- Viser une éducation de qualité, en fournissant une formation excellente, inclusive et diversifiée, permettant à tous les étudiants d'atteindre leur plein potentiel tout au long de la vie par la voie de la formation initiale, continue et de l'alternance (ODD4),*
- Promouvoir la parité et l'égalité des chances, en garantissant un environnement d'apprentissage et de travail inclusif et équitable (ODD5),*
- Contribuer à l'accès à un emploi décent et durable, tant pour les apprenants par la préparation à l'insertion professionnelle que pour les salariés par le développement de conditions de travail responsables, favorisant l'engagement, la qualité de vie au travail et le développement des compétences (ODD8),*
- Intégrer des pratiques durables dans les activités, en sensibilisant les apprenants et les équipes aux enjeux environnementaux et sociétaux et en inscrivant l'organisation dans une démarche d'amélioration continue de son impact (ODD12).*

2 bis. 3 – Modalités de suivi de la poursuite des objectifs

Le comité de mission est désigné en Assemblée générale sur proposition du Président.

Celui-ci intègre des parties prenantes externes au Groupe 3iS en lien avec les missions portées. Il se réunit chaque année et édit un rapport annuel.

Il a pour objectif d'évaluer l'efficacité et la cohérence des actions menées par rapport aux objectifs sociaux et environnementaux visés par le Groupe 3iS. »

SW
as M m
2

Et par la mise à jour de l'article 40 des statuts, avec la suppression de la mention préexistante marquée en gras ci-dessous :

« Article 40 - **EXERCICE SOCIAL**

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier septembre pour finir le trente et un août de chaque année.

A titre exceptionnel, l'exercice en cours commencé le 1er janvier 2024 se terminera donc le 31 août 2024, soit un exercice d'une durée total de huit mois. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

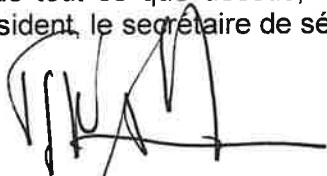
Deuxième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures trente.

Et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé et, après lecture, signé par le Président, le secrétaire de séance et les scrutateurs désignés.



Jean-Claude WALTER
Président



Vincent MARIE
Secrétaire



Lucile SHARMA
Scrutateur



Jérôme WALTER
Scrutateur